

Projet de contrat SPOTT

VERS UNE DESTINATION SPORT ET LOISIRS DE NATURE EN CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Sommaire

Préambule.....	1
Article 1 – Exposé des objectifs pour 2017-2019.....	5
Article 2 – Axes opérationnels et plan d’actions 2017 - 2020.....	8
Article 3 – Organisation du pilotage du projet	9
Article 4 – Tableau prévisionnel des engagements financiers sur la période 2017-2019	11
Article 5 – Cession et transmission du Contrat	12
Article 6 – Modifications / ajouts.....	12
Article 7 – Conditions de résiliation.....	12
Article 8 – Force majeure	13
Article 9 – Confidentialité	14
Article 10 – Sous-traitance	14
Article 11 – Nullité partielle	14
Liste des annexes :.....	15

Le Présent contrat est passé entre d'une part l'Etat, et d'autre part :

La Châtaigneraie Limousine, représentée par son Président,

Et

Les communautés de communes du territoire, représentées par leur Président,

Et

Les principaux acteurs de sports et loisirs de nature du territoire (SIVU de la Voie Verte, Espace Hermeline, Le Souffle Vert, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, Clubs de canoë d'Aixe sur Vienne et de St Victurnien)

Et

Le Pnr Périgord-Limousin, représenté par son Président.

ci-après désignés « les acteurs du territoire »

Préambule

Un territoire à vocation touristique, au cœur de la Nouvelle Aquitaine

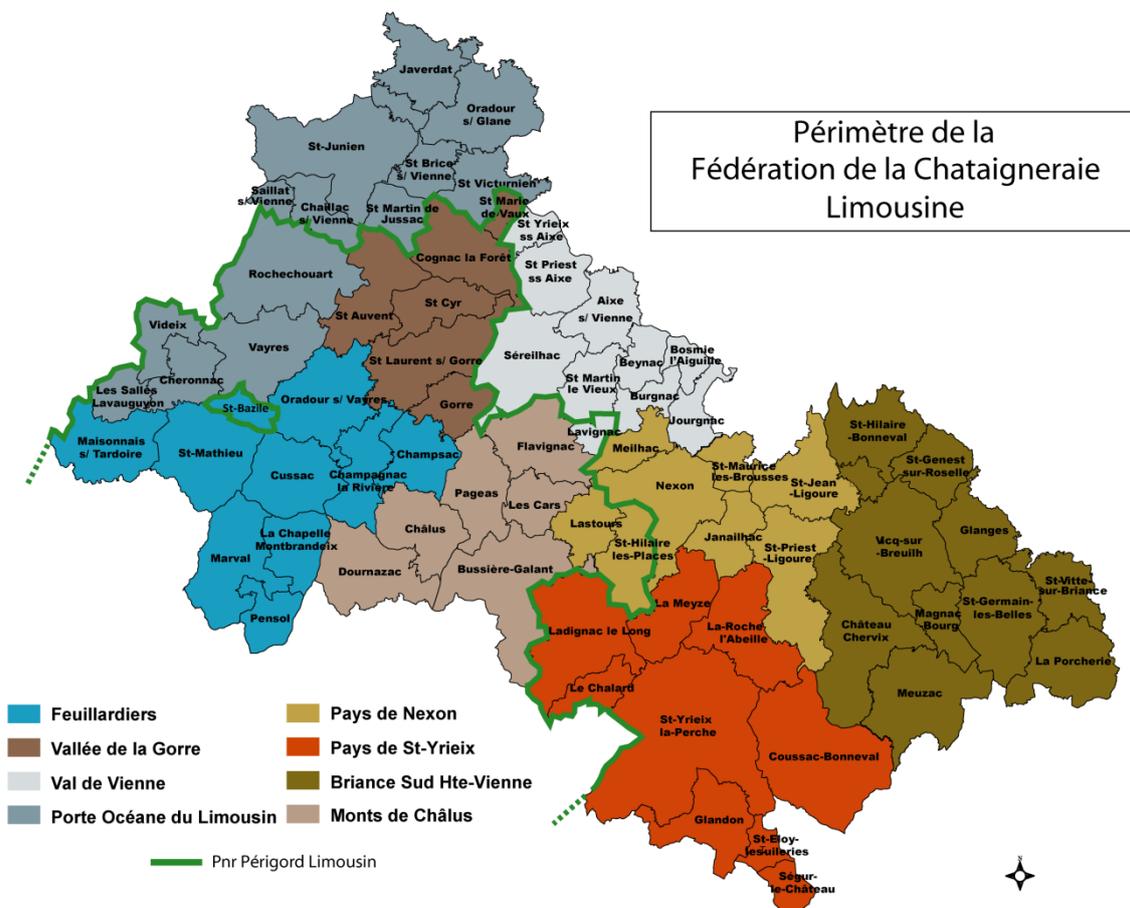
La Châtaigneraie Limousine s'étend des portes de l'agglomération de Limoges jusqu'aux confins des départements de la Charente (à l'ouest), de la Dordogne et de la Corrèze (au sud). Elle présente un double visage : péri-urbain dans sa partie nord et autour des 2 villes principales du territoire, très rural dans la partie sud, et marqué au sud-ouest à la fois par la présence du châtaignier et par celle du Parc naturel régional Périgord-Limousin (Pnr).

Sur le plan touristique, le territoire présente des atouts :

- Une situation géographique et des axes de communication qui permettent de jouer sur différents types de clientèles touristiques (de proximité, d'étape et de séjour),
- Une offre d'hébergement relativement importante (6 294 lits dont 5 319 classés – 1/3 des capacités du département de la Haute-Vienne) et assez bien répartie sur le territoire,
- La présence du Centre de la Mémoire d'Oradour/Glane (env. 300 000 visiteurs /an),
- L'émergence, la structuration et le développement de lieux de fréquentation forts (espace loisirs de la voie verte entre Châlus et Oradour/Vayres, espace Hermeline de Bussière-Galant...),
- De nouveaux projets structurants à l'horizon 2019 (Cité du cuir à Saint-Junien, base multi-activités de St-Victurnien...),
- Des prestataires labellisés ou engagés dans des démarches de qualité (cf. annexe 3 « cartographie du territoire »),
- un parc naturel régional couvrant 28 communes sur la partie sud-ouest.

Les enquêtes réalisées auprès des clientèles touristiques (enquêtes SOCL – CRT Limousin - 2009-2012) ont permis de mieux appréhender leurs profils, leurs pratiques et leurs attentes. Elles montrent en particulier que les loisirs de pleine nature et de découverte culturelle sont les principales activités pratiquées. Les attentes sont assez fortes sur les activités sportives et les animations pour les enfants.

Les retombées économiques restent modestes sans être négligeables. Les estimations, calculées à partir de l'hébergement marchand, montrent toutefois un fléchissement sur la période récente (33 M€ pour 2015, contre 36,7 M€ pour l'année 2012 – méthode Haute-Vienne Tourisme).



Le territoire Châtaigneraie Limousine est structuré depuis 1994 pour porter et animer des politiques de développement rural, et en particulier autour du tourisme.

Deux programmes Leader¹ successifs (2000-2006 puis 2007-2013) ont été ciblés sur le tourisme. Ils ont permis de mobiliser un important volume de crédits européens pour soutenir des projets à vocation touristique² et fédérer les acteurs autour de différents thèmes identitaires : le patrimoine de la Terre, le patrimoine médiéval, les savoir-faire, les sports et loisirs de nature, la mise en accessibilité de l'offre de tourisme et de loisirs...

En 2014, la stratégie touristique du territoire a été redéfinie pour 2015 - 2020 autour de 8 enjeux et préconisations :

1. Un tourisme identitaire axé sur ses spécificités patrimoniales,
2. Le maintien d'un parc d'hébergement diversifié et de qualité, capable de s'adapter aux évolutions du marché,

¹ Liaison en Entre Actions de Développement Rural, programme européen de développement rural. La Châtaigneraie Limousine est retenue sans interruption depuis 1994, avec des taux de consommation des crédits supérieurs à 95%.

² Projets d'aménagement, d'équipement, d'événementiels, d'animation...

3. Le rapprochement des offres de loisirs des lieux de séjour et le maintien de la baignade en plan d'eau,
4. L'amélioration des formes d'accessibilité des offres touristiques (physique, numérique, sociale, économique) pour une meilleure visibilité,
5. Des démarches qualité territoriales qui rapprochent les prestataires (démarche charte européenne du tourisme durable du Parc, démarche « un tourisme et des loisirs pour tous » de la Châtaigneraie),
6. La professionnalisation des acteurs touristiques et notamment sur la dimension numérique,
7. Le rapprochement des habitants et des acteurs touristiques dans la promotion et la « mise en marché du territoire » (politique des ambassadeurs, greeters, guides et éco interprètes, réseaux communautaires...),
8. Une organisation touristique renouvelée, impliquant la redéfinition du rôle des offices de tourisme et de leurs échelles d'intervention.

Priorités et moyens opérationnels pour 2015-2020

Pour répondre en partie à ces enjeux, la Fédération Châtaigneraie a réservé des crédits européens dans le nouveau programme Leader 2015-2020 autour de 4 priorités :

- Qualifier et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale,
- Dynamiser les espaces organisés pour les loisirs et les sports de nature,
- Construire un territoire touristique accessible pour tous,
- Accompagner la réorganisation des offices de tourisme du territoire.

Deux éléments principaux ont guidé le choix de ces priorités :

- La continuité d'actions déjà menées et fortement mobilisatrices sur le territoire,
- Leur inscription dans des politiques régionales structurantes.

Les sports et loisirs de nature correspondent parfaitement à cette rencontre entre un territoire et une politique régionale :

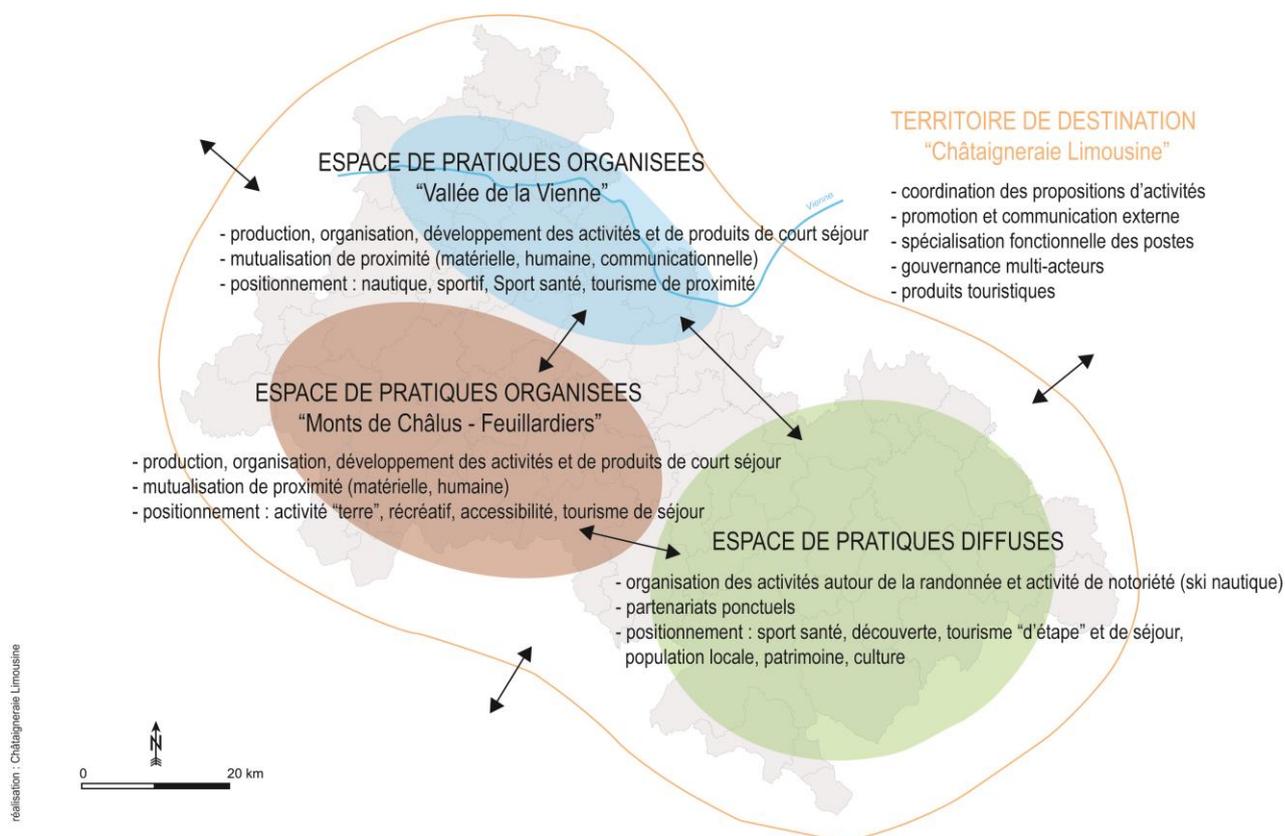
- Depuis une vingtaine d'années deux pôles émergent sur le territoire autour de la Vallée de la Vienne (pratique du canoë-kayak) et de l'ancienne voie ferrée Bussière-Galant – Oradour/Vayres (création de l'unique voie verte de l'ancienne région Limousin et d'un Vélorail, lui-même inscrit dans une base de loisirs multi-activités, l'espace Hermeline, qui attire en moyenne 35 000 personnes chaque saison) ;
- En 2014 la région Limousin – désormais partie de la région Nouvelle Aquitaine – adoptait une charte de développement des sports de nature qui ouvrait la voie au concept de « station sport nature » et l'accès aux fonds régionaux et européens.

Les sports et loisirs de nature, porte d'entrée sur le territoire

Aussi, depuis novembre 2015, la Châtaigneraie Limousine mène une réflexion en concertation avec les acteurs locaux (cf. annexe 4 - «la concertation») sur le développement et la structuration des sports et loisirs de nature.

Sur la base d'un diagnostic partagé (cf. annexe 6 – « synthèse diagnostic sports et loisirs de nature »), cette réflexion a abouti :

- en juillet 2016: **à une proposition d'organisation générale** qui distingue des espaces « d'organisation des pratiques » et un espace « de coordination et d'identification des pratiques ». Elle repose sur une structuration à plusieurs niveaux, dont les responsabilités et les missions sont différentes et complémentaires. Elle ne suppose pas forcément la création d'une nouvelle structure, mais repose sur une gouvernance multi-acteurs (cf article 3). Les espaces d'organisation des pratiques sont essentiellement structurés par les logiques opérationnelles (production des équipements et fonctionnement des activités) et de proximité entre les acteurs (EPCI, association et/ou privés). L'espace de coordination et d'identification des pratiques est quand à lui structuré par des logiques de coordination des acteurs et de promotion, en particulier externe ;



- En octobre 2016: **à une proposition d'objectifs stratégiques et de trame d'un plan d'actions** pour la période 2017 – 2019. Ce plan d'actions doit être affiné et précisé, en particulier avec l'appui d'Atout France (cf article 2).

Au terme du diagnostic, les acteurs du territoire se sont positionnés favorablement sur ces deux points (cf annexes 4 et 5).

Article 1 – Exposé des objectifs pour 2017-2019

Les acteurs du territoire s'accordent sur une stratégie de développement et de structuration des sports et loisirs de nature pour la période 2017-2019. Elle s'organise autour de trois objectifs principaux qui lient l'approche touristique (économie), la préservation des milieux (environnement) et l'approche services à la population (social) :

- Faire des pratiques sportives et de loisirs de nature une porte d'entrée sur le territoire en termes d'attractivités résidentielle et touristique,
- Conforter les structures et accroître le potentiel économique des sports et loisirs de nature en terme d'emplois (pérennisation / développement) et en terme de retombées économiques (directes et indirectes), dans le respect des milieux naturels (limitation des impacts),
- Satisfaire les besoins d'activités et de loisirs de la population locale.

Cette stratégie repose sur une double approche de croisements thématiques d'une part et de prise en compte de la diversité des publics et des pratiques d'autre part.

La recherche de croisements thématiques

Il y'a trois raisons à la recherche de croisement des activités de nature avec d'autres thématiques :

- la recherche de **différenciation** par rapport à d'autres territoires également positionnés sur les activités de nature,
- la recherche de **transversalité**, facteur de diversité, qui évite l'enfermement sur un nombre trop restreint d'offres,
- enfin, la recherche de **complémentarité** avec les actions développées par les acteurs du territoire.

Ce croisement concerne trois thématiques principales :

Le défi de l'accessibilité

La Châtaigneraie Limousine a initié en 2011 une démarche de mise en accessibilité aux handicaps de l'offre de loisirs et de tourisme. Cette démarche a mobilisé une partie des acteurs positionnés sur les activités de nature, et donné lieu à l'élaboration en 2014 d'une charte d'engagement, signée par une vingtaine d'acteurs, de collectivités et de partenaires. L'objectif d'une labellisation « Destination pour Tous », un moment envisagé, a été abandonné (impossibilité à répondre aux exigences mobilité/transports dans la chaîne de déplacement).

Néanmoins, des projets de labellisation individuelle « Tourisme et Handicap » existent (offices de tourisme des Monts de Châlus et des Feuillardiers...) et sont accompagnés par la Châtaigneraie Limousine, l'UNAT et Haute-Vienne Tourisme. Certains constituent des défis ambitieux (Espace loisirs de la Voie Verte, village de vacances « le Souffle Vert » et Espace Hermeline) en raison de la nature des sites et/ou des activités.

De nombreux investissements de mise en accessibilité ou d'adaptation ont d'ores et déjà été réalisés³ et un séjour touristique adapté, positionné sur les activités de nature, est commercialisé depuis 2015. Un plan d'actions spécifique est validé pour la période 2016-2017 (cf annexe 7) qui prévoit en particulier d'accompagner le recensement de l'offre accessible et la labellisation Tourisme et Handicap, en partenariat avec Haute-Vienne Tourisme.

Cette démarche rejoint celle, plus large, du Pnr Périgord-Limousin pour inscrire les prestataires dans une démarche de qualité et de mise en réseau, en référence à la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD). Un partenariat existe d'ailleurs entre le Pnr Périgord-Limousin et la Fédération Châtaigneraie Limousine pour assurer la cohérence de ces démarches et faire jouer leur complémentarité. De nombreux acteurs locaux sont engagés dans plusieurs de ces démarches.

ETABLISSEMENT	CETD Pnr Périgord-Limousin	Démarches territoriales Châtaigneraie Limousine	
		Tourisme et territoire pour Tous	Sports et loisirs de nature
Camping municipal du Lac - St-Mathieu	X	X	
Camping municipal de La Lande – Nexon	X		X
Village de vacances Le Souffle Vert - Cussac	X	X	X
Hameau de gîtes Les Ribières – Les Cars	X	X	
SIVU Voie verte des Hauts de Tardoire	X	X	X
Commune de Bussière-Galant	X	X	X
Commune de Cussac		X	
OT des Feuillardiers		X	X
OTSI des Monts de Châlus		X	X
Commune des Cars	X	X	
Espace Hermeline à Bussière-Galant	X	X	X
EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy à Vicq sur Breuilh		X	X
Maison de la réserve -Espace Météorite Paul Pellas à Rochechouart	X	X	
Atelier musée de la Terre à Saint-Hilaire les Places	X	X	
Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne		X	X

³ Environ 500 000 € ont été investis entre 2013 et 2015 dans des aménagements et des équipements qui favorisent l'accueil de publics en situation de handicap.

La découverte active du patrimoine

Activité physique et découverte du patrimoine peuvent aller de pair, et la connexion entre les deux se fait principalement à travers 6 éléments :

- la **présence sur le territoire d'une vingtaine de sentiers d'interprétations** (pédestres et nautiques) et de circuits audio-guidés sur des thèmes très divers (faune/flore, savoir-faire locaux, géologie, histoire locale...),
- les **projets d'itinérance** nautique⁴ (vallée de la Vienne), pédestre et équestre (tour du Pnr Périgord-Limousin) qui s'appuient sur les spécificités patrimoniales du territoire,
- un **projet de développement culturel** de la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne qui souhaite associer loisir culturel et randonnée (projet de convention de développement culturel en cours de signature avec la DRAC),
- une **candidature de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »** portée par le Pnr Périgord-Limousin et qui concerne la partie sud-ouest du territoire,
- dans le cadre du réseau de sites thématiques « Maison du Parc », porté par le Pnr Périgord-Limousin, un **espace scénographié sur le thème des activités de pleine nature** ouvrira pour la saison 2017 sur l'Espace Hermeline à Bussière-Galant, dans d'anciens wagons postaux⁵,
- Enfin, le **succès du géocaching « Terra Aventura »** auprès du public associe largement randonnée et découverte patrimoniale du territoire. Il ouvre des perspectives intéressantes pour développer des caches et les associer aux thématiques identitaires du territoire, voire faire du sport et des loisirs de nature une thématique à part entière.

Sport santé et bien-être, des connexions évidentes

De façon générale, des valeurs positives universelles sont associées aux activités physiques. La santé et le bien-être apparaissent d'ailleurs comme les principales motivations des pratiquants d'activités de nature sur le territoire⁶.

Il y'a donc, à la fois en terme d'image et de contenus, un champ d'investigation riche pour les activités de nature de toutes sortes.

La présence sur le territoire du centre de l'obésité Robert Descottes, est un atout indéniable. Ouvert en 2014 à Saint Yrieix la Perche, il permet la prise en charge d'une cinquantaine de patients souffrant d'obésité pour des séjours de 3 semaines à 6 mois. Il offre des possibilités de partenariat et d'expérimentations qui restent à explorer.

⁴ Une étude a été réalisée en 2011 et elle a abouti à créer et tester des produits touristiques sur 2 jours, aujourd'hui en attente de commercialisation. A noter que l'un des produits prévoit un arrêt à la future Cité du Cuir de Saint-Junien (environ 9,5 M€ - ouverture en 2018)

⁵ 3 autres espaces de ce type existeront à terme sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine à Saint Yrieix (kaolin et porcelaine), à Oradour sur Vayres (châtaignier), et à Rochechouart (géologie et paysages).

⁶ Enquête « pratiquants individuels » - Châtaigneraie Limousine (2016 – panel non représentatif)

La prise en compte de la diversité des publics et des pratiques

Les acteurs du territoire s'entendent à prendre en compte le plus largement possible les besoins exprimés en terme de :

- publics : population locale, touriste de proximité, d'étape et de séjour,
- pratiques : loisir, socio-éducative, sportive et compétitive.

Article 2 – Axes opérationnels et plan d'actions 2017 - 2020

Les acteurs du territoire s'accordent sur une trame de plan d'actions qui se déclinent en 3 axes opérationnels :

1. **Conforter et développer des offres d'activités complémentaires et non concurrentes sur le territoire** (selon les 3 thèmes de développement : accessibilité – patrimoine – sport santé)
 - a. Monter en qualification et en compétences pour sécuriser et diversifier les pratiques
 - b. Poursuivre l'aménagement et l'équipement des sites et des lieux de pratiques durables
 - c. Travailler sur les activités à potentiel, dans le respect des milieux naturels
 - d. Travailler sur des offres assemblées (de la journée à la semaine)
 - e. Encourager et accompagner les démarches de qualité
2. **Faire de la Châtaigneraie Limousine une destination de sports et loisirs de nature**
 - a. Affiner le positionnement stratégique du territoire sur les différentes cibles
 - b. Fédérer les acteurs autour de traits d'image communs, tout en respectant les identités de chacun
 - c. Se doter d'une stratégie et de moyens de communication communs et partagés
 - d. Se doter des outils nécessaires à la mise en marché et à la commercialisation des offres
3. **Organiser le partenariat multi-acteurs de façon fonctionnelle, efficace et efficiente.**
 - a. Etudier et encourager la mutualisation des biens, des services et des postes entre les partenaires
 - b. Se doter d'un mode de gouvernance multi-acteurs et organisé à différentes échelles territoriales
 - c. Se doter d'un dispositif partagé de suivi, de pilotage et d'évaluation
 - d. Se doter de moyens d'animation et de fonctionnement dédiés.

Un travail de précision, de hiérarchisation et de programmation sera entrepris dans les premiers mois de mise en œuvre du contrat.

L'appui d'Atout France portera sur 3 aspects :

- Affiner le positionnement stratégique du territoire sur les différentes cibles de clientèle,
- Fédérer les acteurs autour de traits d'images communs, dans le respect des identités de chacun,
- Se doter d'outils opérationnels de partenariat et de gouvernance.

Article 3 – Organisation du pilotage du projet

Les acteurs du territoire s'accordent pour se doter de principes, d'instances, d'outils et de moyens pour assurer le pilotage, l'animation et le suivi du projet sur la période 2017-2019.

Les principes de gouvernance

Cinq grands principes régissent la gouvernance du projet :

- **Le libre engagement** : le projet repose sur l'adhésion volontaire, puisqu'il n'est dicté par aucune obligation législative ou réglementaire,
- **Le respect des engagements** : la mise en œuvre du projet implique des acteurs du territoire le respect de leur engagement de participation pour la période 2017-2019,
- **Le partenariat**, qui implique entre les acteurs du territoire collaboration, échanges et partage des informations utiles à la réalisation du projet,
- **La reconnaissance du rôle de chaque partenaire** : la gouvernance multi-acteurs implique une répartition des rôles de chaque acteur du territoire et leur reconnaissance par chaque acteur du territoire,
- **L'adaptation** : elle permet aux acteurs du territoire de réaliser les ajustements nécessaires à la bonne marche du projet (entrée de nouveaux partenaires, révision des rôles et des missions...).

Les instances de gouvernance

La gouvernance s'articulera autour d'un double niveau d'échanges :

- **politique et/ou technique à l'échelle du territoire Châtaigneraie Limousine** :
 - un comité de pilotage (COFIL) : instance politique d'orientation du projet, il réunira à minima les représentants de chaque partenaire du contrat,
 - un comité technique (en tant que de besoin),
 - des groupes de travail ou de projets, mixtes ou non, en fonction des sujets abordés.
- **entre les instances décisionnelles des différents partenaires** (conseil d'administration, conseils communautaires...). Au-delà de la représentation de chaque acteur du territoire au COFIL, il sera nécessaire d'organiser :

- la restitution des actions engagées et réalisées auprès des instances décisionnelles de chaque partenaire,
- de solliciter un engagement formel pour des décisions importantes.

Les outils de gouvernance

Les acteurs du territoire se doteront d'un dispositif d'observation et de suivi qui leur permettra d'apprécier :

- la réalité matérielle de la mise en œuvre du plan d'actions (indicateurs de résultats et de réalisation),
- l'évolution du territoire notamment en termes de fréquentation et de satisfaction des usagers, de retombées économiques directes et indirectes. Une attention particulière sera apportée à la question de l'emploi (qualification, montée en compétences, création et pérennisation des postes),
- l'impact du tourisme de pleine nature sur les ressources naturelles.

Les moyens d'animation et de suivi

La Châtaigneraie Limousine met à disposition du projet un chargé de missions à hauteur de 0,3 ETP / an pendant 3 ans. Ses missions seront :

- d'animer et de suivre l'ensemble du projet,
- de favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire et leur travail en commun,
- de mettre en œuvre les actions collectives mutualisées à l'échelle du territoire de destination,
- d'appuyer la structuration des « espaces d'organisation des pratiques »,
- d'appuyer le cas échéant les acteurs locaux dans la définition de leurs projets individuels.

Article 4 – Tableau prévisionnel des engagements financiers sur la période 2017-2019

AXES	PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	BUDGET PREVISIONNEL (en € HT)	ANNEE DE REALISATION		
				2017	2018	2019
Conforter et développer des offres d'activités complémentaires et non concurrentes sur le territoire	Construction d'une base nautique et multi-activités à Saint-Victurnien (2 phases)	CC Porte Océane du Limousin	1 200 000 €			
	Réaménagement sur la vallée de la Vienne du bassin de slalom au site du Daumail	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	46 272 €			
	Aménagement sur la vallée de la Vienne d'un nouveau point d'accueil et d'embarquement au Moulin de la Mie (Parcours Aix-Gué de la Roche)		En cours de réflexion et d'évaluation			
	Refonte de la signalétique directionnelle sur l'ensemble du parcours nautique Aix/Vienne - St-Junien avec bornes km d'identification.		10 000 €			
	Création d'une piste cyclable en bord de vienne entre Limoges et St-Junien		En cours de réflexion et d'évaluation			
	Adaptation et mise en accessibilité des équipements et activités (2de tranche)	Commune de Bussière-Galant	56 720 €			
	Extension du parc aventure acrobanches et équipement d'une ligne de vie		300 000 €			
	Etude de repositionnement et de requalification de la station de tourisme - site de la lande - plan d'eau et camping	Commune de Nexon	23 700 €			
	Poursuite de l'adaptation des équipements et des points d'accueil et de halte sur la Voie verte des Hauts de Tardoire	SIVU des Hauts de Tardoire	76 363 €			
	Aménagement à Bussière-Galant d'un espace scénographique dédié aux activités de nature	Pnr Périgord-Limousin	75 614 €			
	Création d'un sentier d'interprétation sur un espace naturel protégé (lande des Pierres du Mas)	Commune de La Porcherie	40 000 €			
	Requalification de deux sentiers d'interprétation à la Rochel'Abeille et à Ladignac-le-Long	CC Pays de St-Yrieix	En cours de réflexion et d'évaluation			
	Adaptation du parcours sportif du lac d'Arfeuille ou création d'un parcours pour la pratique sportive douce, à destination du centre de l'obésité					
	Mise en valeur du patrimoine vernaculaire (grange ovalaire, aurières, Ségur le Château) à travers la création de plusieurs circuits ou sentiers d'interprétation					
	Qualification des sentiers de randonnées pour inscription au PDIPR			15 000,00 €		
sous total			1 843 669,00 €			

AXES	PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	BUDGET PREVISIONNEL (en € HT)	ANNEE DE REALISATION		
				2017	2018	2019
2. Faire de la Châtaigneraie Limousine une destination de sports et loisirs de nature	Création d'outils de communication	Fédération Châtaigneraie Limousine	10 000 €			
	Création d'outils de mise en marché et de commercialisation		10 000 €			
sous total			20 000,00 €			
3. Organiser et animer le partenariat multi-acteurs de façon fonctionnelle, efficace et efficiente.	Mission d'animation de coordination et de mise en réseau des acteurs (ingénierie interne - 0,3 ETP / an).	Fédération Châtaigneraie Limousine	64 000 €			
	Mission d'appui à la structuration du territoire autour des sports et loisirs de nature (prestations externes)		5 000 €			
sous total			69 000 €			
TOTAL			1 932 669 €			

Article 5 – Cession et transmission du Contrat

Le présent Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial ne pourra en aucun cas être cédé, transféré ou transmis à un tiers, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit sans accord préalable et express de chaque Partenaire Signataire.

Article 6 – Modifications / ajouts

Toute modification et/ou ajout au présent Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial fera l'objet d'un avenant écrit signé par chaque Partenaire Signataire.

Article 7 – Conditions de résiliation

1 - Résiliation

Le présent Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial pourra être résilié par chacun des Partenaires Signataires sous réserve du respect d'un préavis de deux mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation anticipée, les Partenaires Signataires s'engagent à mener à terme leurs actions en cours et à verser, le cas échéant, l'intégralité des sommes dues à ce titre.

2 - Inexécution fautive

Le présent Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial pourra être résilié par l'un des Partenaires Signataires, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations y figurant et/ou de l'une quelconque des obligations inhérentes à l'activité exercée.

A cet effet, en cas de manquement par l'un des Partenaires Signataires des engagements réciproques inscrits dans le présent Contrat, non réparé dans un délai de 30 (trente) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le/les manquements en cause restée sans effet, les Partenaires Signataires pourront résilier le présent Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans qu'il soit besoin de procéder à une autre formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de résiliation pour inexécution, les Partenaires Signataires s'engagent à verser l'intégralité des sommes dues au titre des actions déjà réalisées ou en cours.

3 - Cessation d'activité

Le présent Contrat pourra également être résilié en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'un ou l'autre des Partenaires Signataires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et, sous réserve, le cas échéant, des dispositions d'ordre public applicables.

Article 8 – Force majeure

Les Partenaires Signataires ne peuvent être tenus pour responsables de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une de leurs obligations prévues au présent Contrat de « Structuration de Pôle Touristique Territorial » si cette inexécution est due à la force majeure ou cas fortuit. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français ainsi que : les grèves totales ou partielles, lock-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires, blocage des télécommunications, blocage indépendant de la volonté des Partenaires Signataires empêchant l'exécution normale du Contrat. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Le cas fortuit ou de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat de « Structuration de Pôle Touristique Territorial » pendant toute la durée de son existence. Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la (des) cause(s) de non-exécution ou retard auront pris fin, dans un délai qui sera défini d'un commun accord par les Partenaires Signataires.

Dans l'éventualité où un cas fortuit ou de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au présent Contrat, d'une période supérieure à trois mois, chacun des Partenaires Signataires pourra résilier le présent Contrat par courrier recommandé avec avis de réception.

Article 9 – Confidentialité

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Partenaires Signataires sont tenus à une obligation de confidentialité. Chacun s'engage à ne divulguer aux tiers, directement ou indirectement, aucun document, connaissances, savoir-faire, renseignement et/ou information concernant l'un des autres Partenaires Signataires et ses modalités de fonctionnement dont il aurait pu avoir connaissance ou accès au cours de l'exécution du présent contrat, à moins que lesdites informations confidentielles ne soient tombées dans le domaine public ou que leur divulgation ne soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les Partenaires Signataires sont tenus à cette obligation pendant toute la durée des présentes et pour une durée de 10 (dix) ans après l'expiration de celles-ci.

Les Partenaires Signataires s'engagent également à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants avec lesquels ils seraient amenés à travailler pour la réalisation des actions, la même obligation de confidentialité.

Article 10 – Sous-traitance

Il est entendu entre les Partenaires Signataires que pour la mise en œuvre des actions prévues aux présentes et précisées dans le cadre des Contrats de Structuration de Pôle Touristique Territorial ceux-ci se réservent le droit de sous-traiter tout ou partie de leurs obligations, ce que les Partenaires Signataires acceptent d'ores et déjà.

Il est précisé que les Partenaires Signataires assumeront seul la responsabilité de la bonne exécution des prestations ainsi confiée à des tiers.

Article 11 – Nullité partielle

L'annulation de l'une des dispositions des présentes n'entraînerait l'annulation du Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Partenaires Signataires, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général du présent Contrat de Structuration de Pôle Touristique Territorial.

Liste des annexes :

- Annexe 1 - Fiche d'identité du porteur de projet
- Annexe 2 - Fiche de synthèse du projet
- Annexe 3 - Cartographie du territoire
- Annexe 4 - Etat de la mobilisation
- Annexe 5 - Courriers de soutien à la démarche et à la candidature
- Annexe 6 - Synthèse diagnostic sport et loisirs de nature
- Annexe 7 - Plan d'actions 2016-2017 tourisme et territoire accessible pour tous